



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2019

Présents : M.GLAIZOL Denis, Maire- M. COUTURIER Dominique, Adjoint- M.REGAL Philippe, Adjoint- Mme MONTET Véronique- M.DESCHAMPS Christophe- Mme CHANTIER Christiane – Mme DESBOS Monique – Mme REGAL Chantal –M. MINODIER Florian- M. MORFIN Marc – Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie – M. GUILLOT Joël -

Absent :

Excusés : M .ROSSI Laurent

Secrétaire de séance : Mme DESBOS Monique

Objet : Restauration de l'atlas cadastral et d'un registre d'Etat-Civil -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'atlas communal, datant du 30 Août 1834 et le registre des naissances de 1843-1852 sont en mauvais état de conservation et devraient être restaurés.

Un dossier a été constitué auprès des archives départementales de l'Ardèche qui ont donné un avis favorable à ce projet.

La commune peut prétendre à une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la restauration de l'Atlas et du registre.

Le devis produit par la SAS « La Reliure du Limousin » s'élève à la somme de 2 996,65€ HT pour les deux documents.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à constituer le dossier de demande de subvention et le déposer auprès de la DRAC afin de solliciter la subvention correspondante pour un montant de 899€

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC
- Le charge de toutes les démarches nécessaires.

Objet : BAIL – LOGEMENT F4 – 45 rue de la mairie

Monsieur le maire, informe les membres du conseil municipal que le logement communal type 4 , situé au 45 rue de la mairie , est disponible à la location. Il informe que Madame CHAPELLE Mélanie et Monsieur GLAIZOL Aurélien souhaitent louer ce logement à compter du 1er novembre 2019.

Il invite le Conseil Municipal à déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec les colocataires.

Monsieur COUTURIER Dominique , 1er Adjoint au maire dirigera les débats après que monsieur le maire se soit retiré



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.empurany@inforoutes.fr

de la salle pendant les débats vu son lien de parenté avec les futurs locataires ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **EMET** un avis favorable à cette location à la date du 1er novembre 2019.
- ✓ **FIXE** le montant du loyer à 421 € mensuellement. Le loyer sera révisé annuellement , chaque 1er Janvier, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers (IRL 2019 / 128,45 3ème tr.2018). Au 1er Janvier 2020 , L'IRL à prendre en compte sera celui du 3ème trimestre 2019. Les loyers seront exigibles d'avance , le 1er de chaque mois.
- ✓ **PRECISE** que pour garantir l'exécution de leurs obligations , les colocataires verseront la somme de 421 € , représentant un mois de loyer en principal. Ce dépôt est indépendant des loyers . Il sera restitué aux colocataires en fin de jouissance, dans le mois suivant leur départ, déduction faite , le cas échéant, des sommes dûment justifiées restant dues au bailleur ou dont celui-ci pourrait être tenu pour responsable au lieu et place des colocataires. En aucun cas les colocataires ne pourront imputer les loyer et les charges, dont ils sont redevables, sur le dépôt de garantie.
- ✓ **AJOUTE** que les colocataires devront avoir un cautionneur qui garantira le remboursement des sommes dues par les colocataires en cas de défaillance de ceux-ci.
- ✓ **AUTORISE** monsieur COUTURIER Dominique , 1er Adjoint au Maire, à signer toutes les pièces relatives à ce bail

Objet : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2020

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs Eau et Assainissement pour le prochain rôle :

EAU :

- **abonnement compteur : 68,00 €**
- **Prix du M3 d'eau : 1.56 € jusqu'à 300 m3**
1.35 € au delà de 300 m3

A ces tarifs s'ajoutent les taxes en vigueur au titre de la pollution domestique et pour la modernisation des réseaux de collecte.

ASSAINISSEMENT :

- **abonnement : 21,00 €**
- **consommation : 0.60 € /m3 d'eau consommé**

les frais de fermeture de compteur et d'ouverture seront facturés selon le tarif suivant :

- **fermeture de compteur : 175.00€**
- Ouverture de compteur : 175.00 €**

Objet : TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE A COMPTER DU 1ER Janvier 2020

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les tarifs concernant la location de la salle polyvalente à compter du 1er janvier 2019.

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré :

- ✓ Décide de reconduire , sans changement , les tarifs 2019 à compter du 1er janvier 2020 ainsi que toutes les conditions faisant l'objet de la délibération du 16 novembre 2018.

Objet : Délibération portant adhésion à la convention de participation établie par le CDG07



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.empurany@inforoutes.fr

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment ses articles 25 alinéa 6 et 88-2,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de l'Ardèche (CDG07),
Vu la délibération n° 22/2019 du Conseil d'administration du CDG07 en date du 18 septembre 2019 portant sur le choix du prestataire pour signer une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire au titre du risque prévoyance,
Vu la convention de participation signée entre le CDG 07 et la Mutuelle Nationale Territoriale,

Après en avoir délibéré , décide :

Article 1 – La collectivité adhère à la convention de participation portant sur le risque prévoyance signée par le CDG07 avec la MNT . Par risque prévoyance, il faut entendre les risques liés à l'incapacité de travail et , le cas échéant, tout ou partie des risques d' invalidité et liés au décès.

Article 2 – Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : de 4 € à 11 € en fonction de la quotité du temps de travail de chaque salarié.
La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CDG07 pour son caractère solidaire et responsable.

Article 3 – Le maire est autorisé à signer la convention d'adhésion à la convention de participation ainsi que tout acte en découlant.

Objet : SUBVENTION A L'UPEC LAMASTRE

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré , à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accorder une subvention de 100 € à l'union des partenaires économiques du canton de Lamastre (UPEC Lamastre)
- Charge monsieur le maire de toutes les démarches nécessaires.

Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée du courriel transmis par monsieur Marc ARDNER concernant la construction d'un poulailler sur la commune et auquel de nombreuses personnes s'opposent par la mise en ligne d'une pétition.

Il s'agit de l'implantation d'un poulailler de poules pondeuse en élevage bio.

Il demande à la commune de ne pas soutenir ce projet.

Monsieur le maire précise que l'arrêté du permis de construire a été signé ce jour.

Ce matin monsieur le maire et Dominique Couturier ont rencontré Madame Myriam DOUET et Monsieur Ciro Volgano afin de connaître leurs intentions concernant le règlement de leur situation. Monsieur le maire leur donne un délai afin de se mettre en conformité.

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu ce jour de la sarl TIMELAIRE. Lors de leur départ du restaurant qu'ils exploitaient ils ont laissé un certain nombre de matériel qu'il était convenu de régler pour une certaine somme. Il se trouve que le matériel laissé ne correspond pas à la liste dressée initialement. Par conséquent le conseil municipal demande à ce que la facture soit refaite en tenant compte du matériel laissé et du matériel repris.

Monique DESBOS signale la chute d'un noyer sur le chemin de Saignol. Elle précise que cela a pu déstabiliser la chaussée et demande à ce que l'on puisse vérifier.

Annie précise qu'il faut penser à hiverner les fleurs que l'on pense remettre l'année prochaine ; Il est convenu de faire ça le 06/11/2019 à 13h30. Il est aussi temps de préparer la commande de fleurs pour l'année prochaine et décider si



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.empurany@inforoutes.fr

l'on plante des obressias au dessus du mur.

La commande pour les guirlandes et le matériel d'illumination sera livrée Lundi.

Chantal demande s'il serait possible d'avoir une salle pour des cours de danse.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H00

Le Maire,

Fait le 06/11/19

Denis GLAIZOL



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.empurany@inforoutes.fr